


**LES 12
PREMIERS
MOIS DE LA
REFONDATION
DE L'ÉCOLE**



**DES MESURES
DE RÉPARATION
POUR LA RENTRÉE
2012**


LES 12 PREMIERS MOIS DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

 La création de **1 000 postes de professeurs des écoles** et le recrutement de **280 professeurs certifiés supplémentaires dans le second degré** (en mathématiques, lettres modernes, anglais et éducation physique et sportive)

 La création de **2 000 postes d'assistants d'éducation** et de **100 postes de conseillers principaux d'éducation**

 La création de **500 emplois d'assistants de prévention et de sécurité**

 Le **renouvellement de 12 000 contrats aidés** destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, à l'assistance aux directeurs d'école et à l'amélioration de la vie scolaire dans les établissements du second degré, qui arrivaient à échéance en juin 2012 et dont le précédent gouvernement n'avait pas financé la reconduction

 L'organisation d'un **dispositif transitoire d'accompagnement et de formation pour les stagiaires de l'année scolaire 2012-2013** avant la mise en place d'une véritable formation initiale à la rentrée 2013 (accueil pendant 5 jours en académie et département, accompagnement personnalisé par un tuteur tout au long de l'année, décharges de service pour effectuer des stages de formation)


DES MESURES DE RÉPARATION POUR LA RENTRÉE 2012

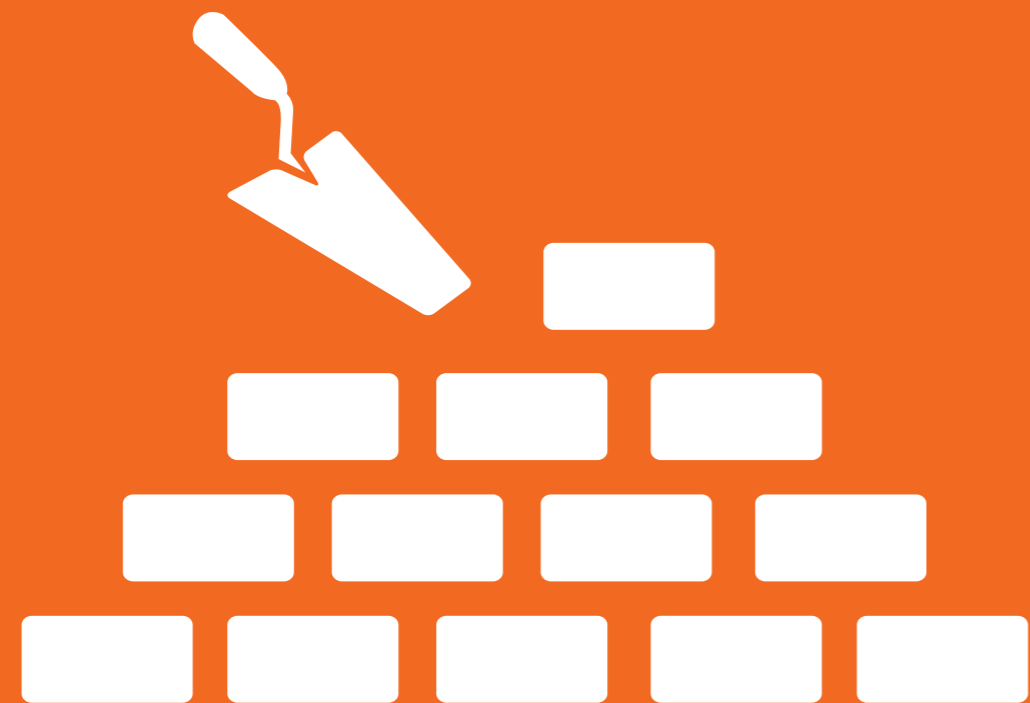
 La revalorisation de **25 % de l'allocation de rentrée scolaire**

 La création de **1 500 postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire individuels** pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap

 L'abrogation du décret du 7 mai 2012 sur l'évaluation des personnels qui ne permettait pas de fonder un système d'évaluation satisfaisant

 La **suspension du dispositif d'initiation aux métiers en alternance** (loi Cherpion), qui autorisait l'apprentissage pour les élèves de moins de 15 ans

 La **modification du calendrier scolaire pour porter les vacances de la Toussaint à deux semaines pleines** et permettre ainsi un véritable repos au cours du premier trimestre, dont la longueur est préjudiciable aux apprentissages



DES CHANTIERS
PRIORITAIRES
PLEINEMENT
ENGAGÉS

LES 12 PREMIERS MOIS DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE



LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DES ADULTES AUPRÈS DES ÉLÈVES

Après dix années marquées par des suppressions de postes massives, **près de 4 500 postes supplémentaires ont été créés à la rentrée 2012 et près de 9 000 sont prévus pour la rentrée 2013.**

Au total, 60 000 créations de postes sont programmées sur l'ensemble du quinquennat, dont 54 000 dans l'éducation nationale.



LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FORMATION INITIALE POUR LES ENSEIGNANTS

Les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** ouvriront leurs portes dès la rentrée 2013 et dispenseront une **nouvelle formation initiale professionnalisante et rémunérée**, permettant aux étudiants souhaitant devenir enseignant d'entrer progressivement dans le métier.



LE RECRUTEMENT DES 4 000 PREMIERS EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

Le dispositif « emplois d'avenir professeur » (EAP), créé par la loi du 26 octobre 2012, permet à des **étudiants boursiers** se destinant aux métiers de l'enseignement de **bénéficier à la fois d'un parcours de professionnalisation et d'une aide pour financer leurs études.**

4 000 EAP ont été recrutés début 2013. Leur nombre sera porté à **18 000 d'ici 2015.**

Ces mesures en faveur du métier d'enseignant ont contribué au retournement de tendance constaté au niveau des inscriptions aux concours de recrutement des enseignants : **le nombre d'inscrits aux concours 2014 a augmenté de plus de 46 %.** Tous concours de l'enseignement public confondus (1er et 2nd degrés), plus de 138 000 personnes se sont inscrites aux concours 2014, soit **44 000 de plus qu'à la session 2013.**

DES CHANTIERS PRIORITAIRES PLEINEMENT ENGAGÉS



LA PRIORITÉ AU PRIMAIRE, EN TERMES D'ALLOCATION DES MOYENS ET GRÂCE À DES MESURES SPÉCIFIQUES COMME LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS OU LE DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »



LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE, QUI CONCERNERA, DÈS LA RENTRÉE 2013, 1,2 À 1,5 MILLION D'ÉLÈVES, SOIT ENTRE 20 ET 25 % DES ÉCOLIERS

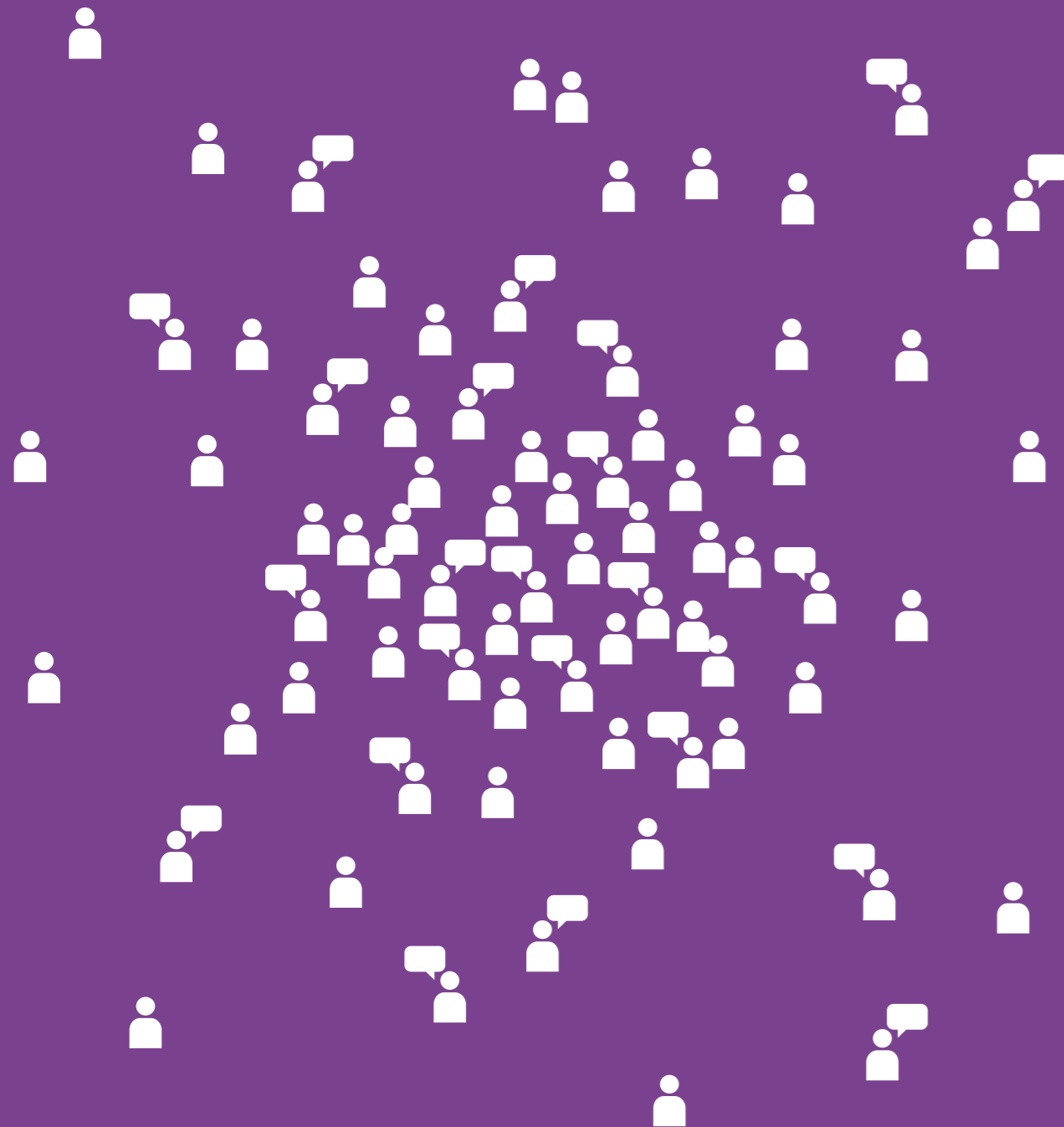
Le **décret sur l'organisation du temps scolaire**, publié le 26 janvier 2013, met en place la **semaine de 4 jours et demi à l'école primaire**. Le projet de loi pour la refondation de l'École de la République prévoit la création d'un **fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**. La circulaire sur le **projet éducatif territorial**, outil clé pour la mise place d'activités péri-éducatives diversifiées et de qualité, a été publiée le 20 mars dernier.



LES PREMIÈRES MESURES CONCRÈTES DE LA STRATÉGIE VISANT À « FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE »

Quatre nouveaux services numériques sont d'ores et déjà opérationnels : un service en ligne d'orientation pour les jeunes décrocheurs (« Ma deuxième chance »), un service proposant des informations sur les formations ante et post-bac pour les jeunes en situation de handicap (« Total Accès »), la mise en ligne des sujets des trois dernières années pour le brevet, les baccalauréats généraux et technologiques et les filières du baccalauréat professionnel suivies par le plus d'élèves, un site informant les parents sur ce qui se passe en 1ère année de classe préparatoire grâce à un contenu pédagogique riche (« Lire... Une année d'apprentissage de la lecture au CP »).

D'autres services ou contenus numériques seront disponibles dans les prochains mois.



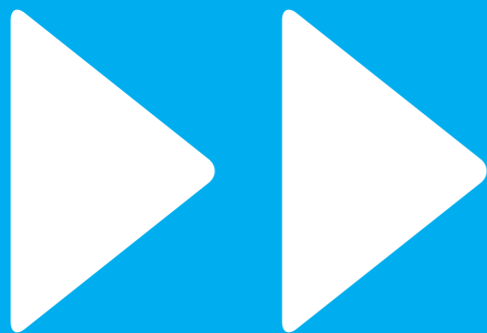
LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La concertation pour la refondation de l'École de la République a mobilisé, pendant plus de trois mois, des dizaines de milliers de personnes sur tout le territoire et s'est conclue par la remise d'un rapport au Président de la République le 9 octobre 2012.

Le projet de loi pour la refondation de l'École de la République a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 mars dernier. Il prévoit notamment :

- la création de **60 000 postes** sur l'ensemble du quinquennat, dont **54 000** dans l'éducation nationale ;
- la création des **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** qui ouvriront leurs portes à la rentrée 2013 ;
- la mise en place d'une **nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation**, qui aura une forte dimension professionnelle, sera rémunérée et permettra une entrée progressive dans le métier ;
- la mise en place du **dispositif « plus de maîtres que de classes »** dès la rentrée 2013 ;

- le **développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans** dès la rentrée 2013 ;
- la **redéfinition des missions de l'école maternelle** ;
- la création d'un **fonds spécifique d'aide aux communes** pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- la **redéfinition du socle commun** et l'élaboration de nouveaux programmes par un **Conseil supérieur des programmes** ;
- le **renforcement du lien entre l'école et le collège**, notamment grâce à l'instauration de conseils école-collège ;
- l'introduction de l'**enseignement de la morale laïque** (voir infra) ;
- la mise en place d'un **parcours d'éducation artistique et culturelle** ;
- la création d'un **parcours d'information et d'orientation** à partir de la classe de 6^e et jusqu'à la terminale, pour aider à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- l'**enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire** ;
- la création d'un service **public du numérique éducatif** ;
- l'introduction d'une **éducation au numérique et d'une éducation aux médias** ;
- des **avancées pour favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap** ;
- des **mesures en faveur de l'apprentissage des langues et cultures régionales**.



LA REFONDATION
DE L'ÉCOLE
C'EST AUSSI...

LES 12 PREMIERS MOIS DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

- ▶▶ **Le renforcement de la prévention et de la lutte contre le décrochage avec le lancement, en décembre dernier, du dispositif « Objectif formation-qualification-emploi » (FOQUALE) qui a déjà permis à la fin mars de contacter 69 500 jeunes décrocheurs et de rescolariser 8 600 d'entre eux.** L'objectif est de « raccrocher » **20 000 jeunes sortis sans qualification du système éducatif d'ici la fin de l'année 2013.** Par ailleurs, des **référents « décrochage scolaire »** seront mis en place à la rentrée 2013 dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage.
- ▶▶ **Des actions de long terme pour prévenir et lutter contre les violences en milieu scolaire. 500 assistants de prévention et de sécurité** ont été recrutés dans les établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes de violence pour répondre aux besoins spécifiques des équipes éducatives en place en matière de prévention et de gestion de ces phénomènes. Ils sont **aujourd'hui tous en poste à plein temps dans les établissements et leur travail est salué par tous.** Une **délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire** a été installée en novembre dernier. Cette dernière a effectué un point d'étape et formulé une première série de propositions le 26 février dernier.
- ▶▶ **Un effort sans précédent en faveur du remplacement, auquel 1 000 postes supplémentaires seront consacrés à la rentrée 2013.** Sur les 1 000 postes destinés au remplacement, **720 concerneront le primaire.**
- ▶▶ **Le travail préparatoire à la mise en place de l'enseignement de la morale laïque**
La mission sur la morale laïque, installée le 12 octobre 2012, a remis son rapport final le 22 avril 2013. **À partir de la rentrée 2015, un enseignement civique et moral sera dispensé à tous les élèves de France** à raison d'au moins 1h par semaine en moyenne à l'école primaire et au collège et 18 heures par an au lycée. Les élèves seront évalués sur cet enseignement. Tous les professeurs, qui seront amenés à le dispenser, recevront une formation spécifique.

LA REFONDATION DE L'ÉCOLE C'EST AUSSI...

- ▶▶ **Une première étape dans la révision du métier et des missions des personnels avec la réorganisation des 108 heures annuelles dédiées, dans le cadre des obligations de service des professeurs des écoles, à des activités complémentaires.** Il s'agit de **donner davantage de place aux temps de préparation** et de concertation et permettre aux enseignants de bénéficier d'un temps de formation continue plus important.
- ▶▶ **La modification des règles en matière de traitement des demandes de dérogation à la carte scolaire afin de favoriser une plus grande mixité sociale dans les écoles et les établissements dès la rentrée 2013**
- ▶▶ **Le lancement, dans 6 régions volontaires (Aquitaine, Bretagne, Centre, Limousin, Pays-de-Loire et Rhône-Alpes), d'une préfiguration du futur service public territorialisé de l'orientation.** Dès la rentrée prochaine, ces régions coordonneront et mettront en réseau tous les services et centres d'accueil divers qui contribuent sur leurs territoires à l'information, au conseil et à l'accompagnement des jeunes.
- ▶▶ **La signature, le 7 février 2013, d'une Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif**
De nombreux chantiers ont été ouverts pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre cette convention, notamment le **programme « ABCD de l'égalité »** qui sera expérimenté dans 10 académies à la rentrée 2013.
- ▶▶ **La réintroduction de l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires de terminale S.** Cette mesure supposera des adaptations pour la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et s'appliquera en classe de terminale S à partir de la rentrée 2014
- ▶▶ **L'installation du conseil national de l'innovation pour la réussite éducative le 19 avril 2013**
- ▶▶ **Le lancement d'une mission de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.** Cette mission rendra un rapport d'ici la fin de l'année scolaire.



**DES
ENGAGEMENTS
PRÉSIDENTIELS
TENUS**

ENGAGEMENT 16

« J'augmenterai de 25 % l'allocation de rentrée scolaire dès la prochaine rentrée. »

- L'allocation de rentrée scolaire versée fin août 2012 a été **revalorisée de 25 %**.

ENGAGEMENT 36

« Je créerai en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation. Ils couvriront tous les métiers. »

- Le volet programmation du projet de loi prévoit la création de 60 000 postes dans l'éducation sur l'ensemble du quinquennat, dont **54 000 dans l'éducation nationale**.
- 6 000 de ces postes seront des postes de personnels non enseignants : postes consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs, personnels médico-sociaux ou personnels de vie scolaire
- **Près de 4 500 postes supplémentaires** ont été créés à la rentrée 2012 et **près de 9 000** sont prévus pour la rentrée 2013.

« Je mettrai en place un prérecrutement des enseignants avant la fin de leurs études. Pour tous, je rétablirai une formation initiale digne de ce nom. »

- La loi portant création des emplois d'avenir professeur (EAP) a été adoptée le 10 octobre 2012. **4 000 EAP ont d'ores et déjà été recrutés** et leur nombre sera porté à **18 000 d'ici 2015**.
- Le projet de loi crée les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** et met en place une **formation professionnalisante et rémunérée**, de niveau master, permettant une entrée progressive dans le métier.

ENGAGEMENT 37

« Je ferai en sorte que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis en maternelle. »

- Le volet programmation du projet de loi prévoit la création de **3 000 postes destinés au développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans**. Le projet de loi dispose que cet accueil sera pri-

vilégié dans les secteurs de l'éducation prioritaire, dans les secteurs ruraux isolés et les régions d'outre-mer et qu'il devra se faire dans des conditions particulières et adaptées à cette scolarisation précoce. Une circulaire publiée le 15 janvier 2013 est venue préciser les conditions spécifiques d'accueil de ces très jeunes enfants.

« Je donnerai la priorité à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'un socle commun de compétences et de connaissances. »

- Le volet programmation du projet de loi prévoit de **donner au primaire**, phase de la scolarisation où sont acquis les savoirs fondamentaux, **la priorité dans l'allocation des moyens**.
- La réforme des rythmes scolaires permettra de **consacrer une matinée de plus** – moment de la journée où les enfants sont les plus attentifs – **aux apprentissages fondamentaux**.
- Le volet programmation du projet de loi prévoit de consacrer **7 000 postes au renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles, et no-**

tamment au dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettra de développer des pratiques pédagogiques innovantes. Une circulaire publiée le 15 janvier 2013 détaille les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

« Au collège et au lycée, nous transformerons, avec les enseignants, les méthodes pédagogiques. »

- Le projet de loi modifie le code de l'éducation de façon à permettre une réelle acquisition du socle commun puisque celui-ci sera désormais traduit concrètement dans les programmes.
- Le projet de loi pose le principe de la mise en place d'**approches pédagogiques différenciées au collège**.
- **La réforme de la formation des enseignants sera le fer de lance de l'évolution des méthodes pédagogiques** : évolution des modalités d'évaluation des élèves, différenciation des approches pédagogiques, mise en place d'actions de soutien pour les élèves en difficulté, etc.
- Le projet de loi prévoit la mise en place d'un **service public du numérique éducatif**

LES 12 PREMIERS MOIS DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

grâce auquel les enseignants et les élèves pourront accéder à un **grand nombre de ressources leur permettant d'enseigner et d'apprendre autrement.**

« Les élèves les plus en difficulté bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour que, à la fin du quinquennat, le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire soit divisé par deux. Je renforcerai et valoriserai les filières d'enseignement professionnel et technologique. Je veux lutter contre la précarité des jeunes. J'offrirai à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique. »

- Le volet programmation du projet de loi prévoit la création de **4 000 postes pour la lutte contre le décrochage dans les collèges scolarisant des élèves en difficulté et les lycées professionnels.**
- Le dispositif « formation-qualification-emploi » (FOQUALE), lancé le 4 décembre 2012, a d'ores et déjà permis le retour en formation de **8 600 jeunes décrocheurs.** L'objectif est de permettre

à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.

- Des **référents « décrochage scolaire »** seront mis en place à la rentrée 2013 dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage.
- Le projet de loi redéfinit le baccalauréat, y compris technologique et professionnel, comme voie d'accès aux études supérieures, et pose pour principe que **chacun doit pouvoir poursuivre ses études jusqu'à obtenir un diplôme national ou un titre professionnel de niveau V** (CAP ou BEP lorsqu'il n'existe pas de CAP dans la branche professionnelle concernée).
- L'**accès aux cycles supérieurs courts** (STS et IUT) sera **facilité pour tous les bacheliers professionnels titulaires d'une mention.**
- Le **renforcement du rôle des régions en matière de définition de la carte des formations professionnelles initiales** permettra d'avoir un appareil de formation professionnelle plus réactif et mieux adapté aux besoins des territoires, ce qui sera un atout essentiel pour l'emploi des jeunes.

DES ENGAGEMENTS PRÉSIDENTIELS TENUS

☑ ENGAGEMENT 38

« Dans l'affectation des nouveaux personnels, ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires, car c'est là que les premières difficultés se manifestent et que l'échec scolaire se forme, ainsi qu'aux zones en difficulté. »

- Le volet programmation du projet de loi prévoit d'affecter les **deux tiers des nouveaux postes d'enseignants titulaires** (hors créations de postes liées à la réforme de la formation initiale) **au premier degré.**
- **7 000 postes seront consacrés au renforcement de l'encadrement pédagogique dans les écoles primaires des zones difficiles,** et notamment au dispositif « plus de maîtres que de classes ». Une circulaire publiée le 15 janvier 2013 détaille les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.
- **7 000 postes d'enseignants iront aux territoires qui en ont le plus besoin** (dont 4 000 pour le premier degré et 3 000 pour le second degré).

« Dans l'intérêt de nos enfants, je reverrai les rythmes scolaires, qui n'ont aucun équivalent en Europe. »

- Le décret sur l'organisation du temps scolaire dans le premier degré a été publié le 26 janvier 2013 et le projet de loi crée un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de cette réforme des rythmes. Ce sont **1,2 à 1,5 million d'écoliers qui passeront à la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2013,** soit entre 20 et 25 %. La circulaire sur le projet éducatif territorial, outil clé pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme, a été publiée le 20 mars dernier.

☑ ENGAGEMENT 44

« Je lancerai un plan national d'éducation artistique. »

- Le projet de loi crée un **parcours d'éducation artistique et culturelle.**
- Un **plan d'éducation artistique et culturelle** est en préparation en lien avec le ministère de la culture.

EDUCATION.GOUV.FR

LES 12 PREMIERS MOIS DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE



ministère
éducation
nationale

